DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 31 Mars 2017

OBJET: Plan national numérique - Avenant à la convention de partenariat 2016/2017 avec l'académie d'Aix-Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le recteur de l'académie d'Aix-Marseille l'avenant n°1, joint au rapport, à la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » en date du 24 novembre 2016, dans le cadre du plan numérique national 2016/2017.

La dépense sera imputée au chapitre 21 et la recette au chapitre 13 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée